

Ministère des Solidarités et de la santé  
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères  
Groupement d'intérêt public enfance en danger

## INTITULE DU POSTE

**Préfigurateur du groupement d'intérêt public  
de la protection de l'enfance – directeur du groupement d'intérêt public de l'enfance en danger**

**Directeur général de structure, directeur de projet**

**Référence** : Directeur général de structure, directeur de projet

Domaine fonctionnel : Direction générale

Métier ou emploi-type : directeur général de structure

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

<b>Fiche N°</b> <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : Encadrement supérieur X      A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
<b>Cotation, s'il y a lieu :</b>	Corps et grade : Fonctionnaire cadre A+ ou cadre supérieur de niveau équivalent Poste vacant : <b>Oui</b> Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>
<b>Date de mise à jour :</b> (jj/mm/aaaa)	Date de prise de poste souhaitée : <b>1<sup>er</sup> septembre 2018</b>

## LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

**Direction** : GIP enfance en danger

**Site** : GIP Enfance en danger 63bis boulevard Bessières 75017 PARIS

## DESCRIPTION DE LA MISSION ET DE LA STRUCTURE

### Mission de préfiguration :

**Le regroupement du GIP enfance en danger et de l'agence française de l'adoption** dans une même entité administrative, au titre de la protection de l'enfance, a été décidé afin de mettre en synergie deux structures œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance, au service des départements et de l'Etat.

Les deux groupements installés depuis décembre 2017 à la même adresse ont mis en œuvre des actions communes en vue de poser les premières étapes du regroupement qui devra permettre de renforcer les compétences, l'efficacité et la réactivité des deux GIP, d'apporter les moyens les plus appropriés à chaque entité (SNATED, ONPE et AFA), la souplesse de gestion et la visibilité nécessaires à sa spécificité, en particulier la visibilité internationale de l'AFA et de mettre en valeur des gains économiques.

### Missions de Direction générale du GIP Enfance en danger

**Le groupement d'intérêt public Enfance en Danger (GIPED)** comprend deux services distincts dont les missions sont précisées à l'article 226-6 du Code de l'action sociale et des familles :

- Le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED) : ce service existe depuis 1990 et est chargé d'accueillir des appels téléphoniques concernant les situations d'enfants en danger ou en risque de l'être (n° d'appel téléphonique confidentiel, gratuit, fonctionnant 24h/24 : le « 119 »), de transmettre, si opportun, les informations concernant ces enfants aux services des conseils départementaux ou de conseiller et d'orienter les appelants au titre de la prévention.
- L'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) : cet observatoire a été créé en 2004, pour améliorer les connaissances en matière de protection de l'enfance (recensement des pratiques de prévention et de dépistage, recueil et analyse des données et des études concernant la protection de l'enfance, etc.) ainsi que celles des phénomènes de mise en danger des mineurs.

Le GIP Enfance en Danger dispose de 54,8 ETP et est doté en 2018 d'un budget de 4,3 M€ financé à part égale par l'Etat et par les conseils départementaux.

Outre l'Etat (Ministères des solidarités et de la santé, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Education nationale) et l'ensemble des conseils départementaux, des associations de protection de l'enfance participent également au GIP.

Le conseil d'administration du GIPED est présidé par une représentante des conseils départementaux assistée de deux vice-présidents : le directeur général de la cohésion sociale et la présidente de la Voix de l'enfant.

## DESCRIPTION DU POSTE

**En tant que préfigurateur**, il s'appuiera sur les orientations définies ci-dessus et travaillera en lien avec les autorités de tutelle (ministère des solidarités et de la santé et ministère de l'Europe et des affaires étrangères) et les conseils d'administration des deux groupements pour construire la nouvelle entité administrative. Il finalisera la convention constitutive qui définira les missions et la gouvernance du nouveau groupement, mettra en œuvre la future organisation, avec notamment l'installation des instances et le transfert des personnels et des moyens des deux GIP existants vers la nouvelle entité. Il assurera la direction générale de la nouvelle entité dès sa création.

Le cadre préfigurateur assurera jusqu'au transfert de l'activité du GIP enfance en danger dans la nouvelle entité administrative, les fonctions de **directeur général du GIPED**.

Dans le cadre de ces fonctions, il veillera à la mise en œuvre des décisions prises par l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau. Il aura pour mission de :

- Diriger, dans les conditions fixées par le conseil d'administration, l'ensemble des activités relatives au fonctionnement du groupement, à sa gestion et au recrutement des personnels.
- Assurer la coordination entre les services du groupement
- Assurer la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de gestion signée avec les autorités de tutelle.
- Assurer, en s'appuyant sur les directeurs de l'ONPE, du SNATED et de la direction administrative et financière :
  - la gestion du SNATED et de l'ONPE
  - la gestion administrative, la préparation et le suivi du budget et de la gestion du personnel du GIPED

Le Directeur Général participera à titre consultatif à l'assemblée générale, aux réunions du conseil d'administration et du bureau ainsi qu'aux instances de l'AFA.

## PROFIL SOUHAITE

### Compétences requises sur le poste :

- Expérience d'un poste de Direction nécessitant un goût pour les responsabilités et des qualités managériales (animation d'équipe, capacité de négociation, capacité à fixer des objectifs)
- Expérience dans le domaine budgétaire
- Expérience dans la conduite du changement
- Connaissance du champ de la protection de l'enfance, des acteurs et des enjeux

### Connaissances

Législation s'appliquant aux structures publiques autonomes (droit, finances, RH...)

Droit de la famille et de la protection l'enfance

Savoir-faire E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Diriger une grande entité	x			
Fédérer autour d'un projet	x			
Animer une équipe de direction	x			
Impulser des démarches partenariales	x			
Travailler avec des cabinets ministériels et des administrations de tutelle	x			

*E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)*

*M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)*

*A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)*

*N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)*

### Savoir être Il est recommandé d'indiquer au moyen de \*\*\* les savoir-être structurants attendus

Autonomie
Rigueur
Sens de la concertation et du dialogue
Savoir fédérer les équipes

### Expérience professionnelle

le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle

X ou expérience professionnelle souhaitée : de direction en protection de l'enfance

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : contrat de 3 ans renouvelable

## CONTACTS

**Les candidatures, CV et lettres, sont à adresser jusqu'au 2 juin 2018  
à l'adresse mail: [DGCS-CANDIDATURES@social.gouv.fr](mailto:DGCS-CANDIDATURES@social.gouv.fr)  
en indiquant la référence de l'annonce BIEP dans l'objet du message**

Personnes à contacter :

Isabelle GRIMAULT, sous-directrice de l'enfance et de la famille de la DGCS, [isabelle.grimault@social.gouv.fr](mailto:isabelle.grimault@social.gouv.fr), tel : 01 40 56 85 84

Huguette BEAUX, cheffe du bureau des ressources humaines et des affaires générale de la DGCS, [huguette.beaux@social.gouv.fr](mailto:huguette.beaux@social.gouv.fr),  
tél : 01 53 86 10 51.